

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 25 novembre 2021**

**DCM N° 21-11-25-13**

**Objet : Subventions à diverses associations socioéducatives.**

**Rapporteur: M. TAHRI**

Suite à l'appel à projets visant à proposer une offre d'animations au public adolescent et jeune adulte des quartiers de Magny et de la Corchade, les associations Nan Bara et Planet Aventure proposent la mise en place d'activités dans ses deux quartiers.

Dans un premier temps, les jeunes seront sondés sur leurs envies et leurs centres d'intérêts. Rapidement, des ateliers culturels et sportifs seront proposés. L'objectif est de permettre aux jeunes, par le biais d'activités choisies, d'apprendre à mieux vivre ensemble, à faire évoluer leur regard sur eux-mêmes et sur les autres, à mettre en valeur les compétences de chacun et à en acquérir de nouvelles. Cette construction sera participative afin de développer les capacités d'initiatives et d'implication des participants. Pour ce faire, des espaces d'expression et de citoyenneté seront également mis en place en partenariat avec les centres socioculturels de chaque quartier concerné.

Enfin, les deux associations construisent leur programme d'intervention en coordination avec les structures de gestion des équipements visés dans un souci de garantir une unité d'action.

Il est proposé à cet effet de soutenir Nan Bara et Planet Aventure à hauteur respectivement de 10 000 € chacune.

Par ailleurs, l'association Planet Aventure mobilise les acteurs locaux de la prévention spécialisée, APSIS Emergence et CMSEA, et organise la Nocti'run le 9 janvier 2022. Il s'agit d'une course à pied nocturne à travers les rues du centre-ville. La particularité de cet événement sportif repose sur l'équipe d'organisation constituée de 50 jeunes messines et messins de 16 à 25 ans issus des quartiers prioritaires. L'objectif ici n'est pas sportif, mais de les sensibiliser à l'engagement, la prise d'initiative et au travail collaboratif, au service d'une action d'intérêt général. La manifestation s'adresse en effet à tous les publics, enfants, adultes et familles, avec la possibilité de participer individuellement ou en relais à l'un des trois circuits proposés, de 500 m (pour les plus petits), 5 km ou 10 km.

Pour cette action, il est proposé une subvention de 10 000 € au bénéfice de Planet Aventure.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions Compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions socio-éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

**CONSIDERANT** la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie associative locale,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

- |                                |          |
|--------------------------------|----------|
| • Planet Aventure Organisation | 20 000 € |
| • Nan Bara                     | 10 000 € |

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, les conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **30 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**